

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1184 attribuant divers secours.

n° 1184

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 décembre 1952

Numéro JO

n° 2 du 01/02/1952

Date du numéro

1 février 1952

### TEXTE INTÉGRAL

Des secours sont attribués, pour l'année 1951, aux personnes dont les noms suivent : Zeid Ahmed, Arabe Kourchi, ancien policier. Secours de trois mille francs (8.000 fr.) ; Khadidja Eimi Abtidon, Somalie Gadabourey Djibril Yonis, veuve de Bogore Quarsama, ancien milicien. Secours de trois mille francs (3.000 fr.) ; Fatma Mohamed, veuve de Hassan Ghaleb, ancien infirmier. Secours de: trois mille francs (3.000 fr.) ; Saïid Mohamed Chamsan, Arabe Gouleli, ancien maçon, employé au Service des Travaux publics. Secours de six mille francs (6.000 fr.) ; Oufad Chirdon Gouled, Somalie Gadabourcy, veuve de Kassim Mansour, ancien milièien. Secours de trois mille francs (3.000 fr.) : Khadidja Ibrahiim Aden, Somalie Habar-Awal Guedid, veuve .d'Abdillahi Mohamed. ex-ernlové au Service des Finances. Secours de six mille francs (6.000 fr.) ; Youssouf Guelle, Somali Issa Fourlaba, ancien milicien. Secours de quatre mille francs (4.000 fr.) : Moumina Dabar Khaïre, Somalie Issa Fourlaba, veuve de Roble Ali Ain, ancien milicien. Secours de deux mille francs (2.000 fr.) ; Al Abdou Mohamed, ancien milicien, fils d'Abdou Mohamed Soufi. Secours de six mille francs (6.000 fr.) ; Ahmed Youssouf Ahmed, Somali Habar Yonis, ancien policier. Secours de six mille francs (6.000 fr.). Chacune de ces sommes sera payée globalement et imputée au Budget de la Côte Française des Somalis, exercice 1951, chapitre XII1, article 1er , rubrique 2.